



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

NOTE DE PRÉSENTATION RETRAÇANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES



Introduction

Le compte administratif, soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante, présente les réalisations de l'exercice 2019, en dépenses comme en recettes. Il retrace les résultats de l'exercice comptable ainsi que l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

Ce Compte Administratif 2019 retrace le dernier exercice d'un mandat 2014-2020 que les décisions gouvernementales auront rendu extrêmement périlleux, à Tarnos comme ailleurs.

Pour rappel, sitôt les élus installés (29 mars 2014), le nouveaux premier ministre de l'époque avait, dès le 8 avril, annoncé une baisse considérable de la dépense publique et notamment, pour les collectivités, via une diminution drastique de la Dotation Générale de Fonctionnement. Il s'agissait alors de pouvoir financer le pacte de responsabilité et le CICE dont l'efficacité économique n'a toujours pas été prouvée.

Pour Tarnos, cette DGF est passée de 1 599 000 € en 2013 à 126 639 € en 2019, soit une diminution de 92 % et une perte totale de recettes de 5,7 millions sur l'ensemble du mandat. Ce contexte, particulièrement contraint, a provoqué la chute de notre autofinancement (40 % en cinq ans).

Pour autant, de nombreux projets ont pu se concrétiser grâce à une politique dynamique d'acquisitions foncières et à la mise en oeuvre d'outils de développement économique.

En parallèle, la collectivité a mené dès 2015 une politique volontariste de réduction de ses dépenses (baisse des indemnités des élus, alternatives au transport scolaire, réorganisation de la saison estivale...) en préservant au mieux le niveau de service rendu.

Six ans après l'annonce des mesures, l'examen de ce compte administratif permet de constater que la santé financière de la collectivité a été préservée, que notre capacité d'autofinancement présente en 2019, avec toutes ses fragilités, une belle relance, tout en notant que les élus ont su dans le même temps satisfaire à leurs orientations initiales :

- les taux des impôts locaux sont inchangés depuis 2010,
- la qualité des services publics locaux et leur diversité sont appréciées de la population,
- les investissements et l'entretien du patrimoine de la ville sont particulièrement dynamiques
- le développement urbain reste soutenu
- le niveau des subventions aux associations locales est maintenu,

* * *

La présente note a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2019 se rapportant au budget principal de la commune ainsi qu'aux comptes administratifs des 3 budgets annexes : la Mission d'Action Culturelle, le pôle des services et le lotissement Bertin.



DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGETAIRES

LE CYCLE BUDGETAIRE ANNUEL :

Le cycle budgétaire annuel d'une collectivité se déroule en différentes étapes et se traduit par l'élaboration de différents documents :

1) Le débat d'orientation budgétaire : dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu en conseil municipal, dans un délai de deux mois avant le vote du budget, se débat donne lieu à un **rapport d'orientation budgétaire**.

2) Le budget primitif : est un acte de **prévision et d'autorisation**, il est annuel.

Le budget se présente en deux parties, une **section de fonctionnement et une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en **équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

► la **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité.

► La **section d'investissement** présente les **programmes d'investissements**.

Au sein du budget une notion importante : **l'autofinancement** : il s'agit de l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui constitue de l'autofinancement et permet de financer les programmes d'investissements.

A noter que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui peut voter des **décisions modificatives**.

3) Le compte administratif et le compte de gestion : l'exécution annuelle du budget d'une collectivité se traduit dans deux documents, qui doivent être concordants :

► **Le compte administratif** élaboré par l'**ordonnateur** : l'ordonnateur, Le Maire, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

► **Le compte de gestion** établi par le **trésorier**, comptable de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La commune a un **budget principal et 3 budgets annexes** :

- le budget du lotissement Bertin
- le budget du pôle des services Jean Bertin
- le budget de la mission d'action culturelle

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

La note présentera tout d'abord une vue synthétique des sections de fonctionnement et d'investissement. Les éléments détaillés seront développés dans la seconde partie.

A - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE : Fonctionnement et Investissement

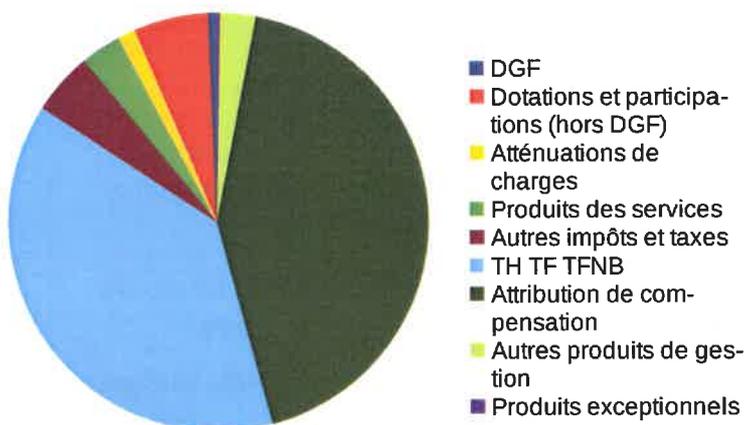
1 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

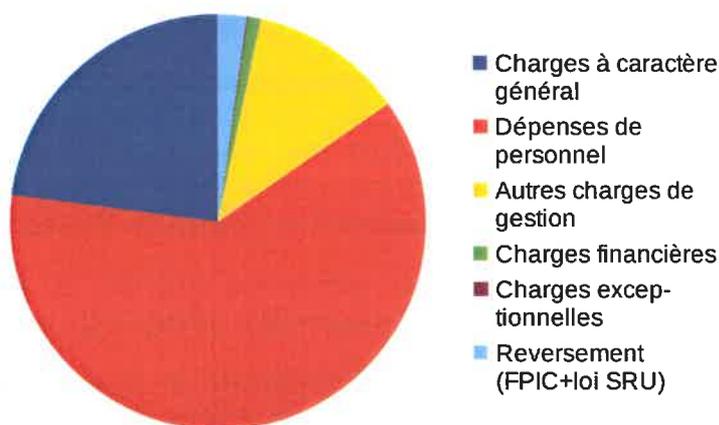
Recettes réelles de fonctionnement : réalisé 2019 : 21 810 327 €

Dépenses réelles de fonctionnement : réalisé 2019 : 18 408 902 €

RECETTES



DEPENSES



Recettes réelles de fonctionnement 2019	
DGF	126 639
Dotations et participations (hors DGF)	1 279 240
Atténuations de charges	284 082
Produits des services	701 252
Autres impôts et taxes	1 053 080
TH TF TFNB	8 379 118
Attribution de compensation	9 323 608
Autres produits de gestion	601 036
Produits exceptionnels	62 272
TOTAL	21 810 327

Dépenses réelles de fonctionnement 2019	
Charges à caractère général	4 211 329
Dépenses de personnel	11 364 752
Autres charges de gestion	2 200 940
Charges financières	193 502
Charges exceptionnelles	13 787
Reversement (FPIC+loi SRU)	424 593
TOTAL	18 408 902

Hors produits exceptionnels, les **recettes réelles de fonctionnement** représentent **1 716 €** par habitant¹ (moyenne de la strate 2018 : 1 288 €, chiffre comptes des communes).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** représentent **1 453 €** par habitant (moyenne de la strate 2018 : 1 100 €, chiffres compte des communes).

1- population INSEE 2019 : 12 673 habitants

2 - La section d'investissement

Recettes réelles d'investissement :	<u>prévisionnel 2019</u> :	7 775 114 €
	<u>réalisé 2019</u> :	5 342 380 €
Dépenses réelles d'investissement :	<u>prévisionnel 2019</u> :	10 833 747 €
	<u>réalisé 2019</u> :	7 354 130 €

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé des dépenses d'investissement 2019 est dû au « décalage » entre le prévisionnel et la réalisation de certains programmes (travaux du SYDEC pour le TRAMBUS, réhabilitation de la maison Belin Garcia, gestion du stationnement du centre ville, travaux de réhabilitation du centre technique, travaux sur le réseau pluvial avenue Lénine...). C'est pour cette raison que les restes à réaliser 2019 sont importants, ils ont été intégrés dans le budget primitif 2020.

Définition restes à réaliser : dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Pour rappel, restes à réaliser 2019 :

En dépenses : 1 787 655 €
En recettes : 64 800 €

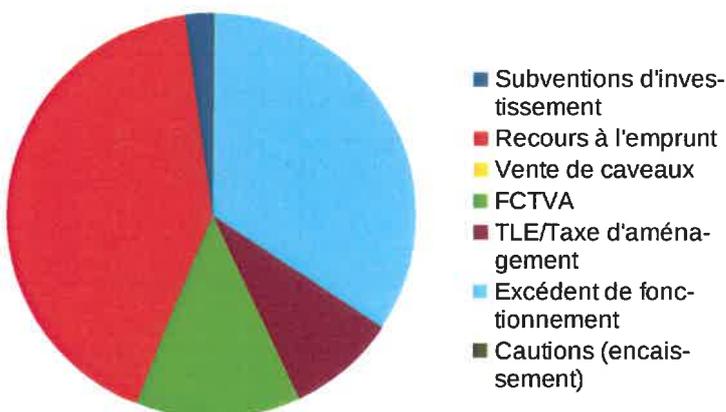
Les dépenses d'investissement sont principalement composées du **remboursement de la dette en capital et des dépenses d'équipement**.

Recours à l'emprunt :

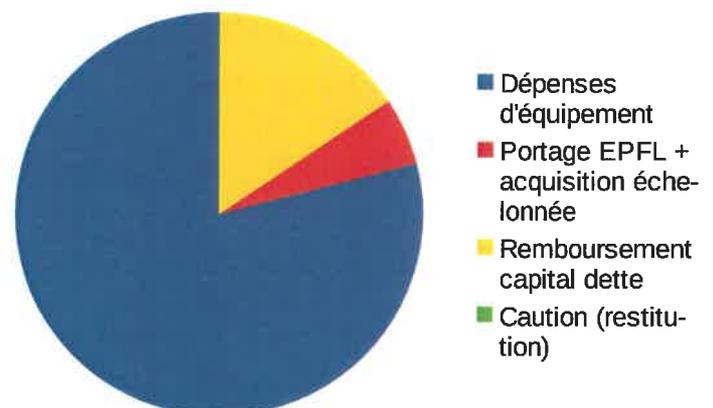
En 2019, le montant du recours à l'emprunt s'est élevé à 2 228 000 € :

- ▶ un emprunt de 1 960 000 € a été contracté auprès de la Banque postale sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,98 %.
- ▶ un emprunt de 268 000 € a été souscrit auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,57 % (restes à réaliser 2018, prêt souscrit en décembre 2018)

RECETTES



DÉPENSES





Recettes réelles d'investissement 2019	
Subventions d'investissement	117 458
Recours à l'emprunt	2 228 000
Vente de caveaux	0
FCTVA	698 980
TLE/Taxe d'aménagement	463 627
Excédent de fonctionnement	1 830 000
Cautions (encaissement)	4 315
Total	5 342 380

Dépenses réelles d'investissement 2019	
Dépenses d'équipement	5 814 217
Portage EPFL + acquisition écheld	400 800
Remboursement capital dette	1 134 488
Caution (restitution)	4 625
Total	7 354 130

A ces écritures réelles s'ajoutent :

1) les résultats de l'exercice antérieur soit :

- un excédent de fonctionnement 2018 de + 2 344,92 € (en plus de l'excédent de fonctionnement 2018 affecté en investissement : 1 830 000 €)
- un excédent d'investissement 2018 de + 812 886,09 €

2) les écritures d'ordre (par opposition aux écritures réelles):

- *pour les amortissements* : un montant de 612 580,10 € en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. D'autre part, un montant de 32 925,27 € pour l'amortissement des subventions en recette de fonctionnement et dépense d'investissement.
- *pour les travaux en régie* (achat de fournitures) : un montant de 104 802,33 € en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.
- *pour les opérations de cessions* 21 600 € en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement (cession d'un tracteur)
- *pour les écritures de début de portage financier par l'établissement public foncier Landais (EPFL)* des acquisitions foncières Arnaiz et Carrere : 580 000 € (constatation de la dette au profit de l'EPFL).

3 - Le résultat de l'exercice 2019 reporté sur le Budget primitif 2020

L'excédent de fonctionnement 2019 est de : + 2 906 413,24 €

Le déficit d'investissement 2019 est de : – 702 411,24 €.

Lors du vote du budget primitif le 12 février 2020, la reprise anticipée du résultat 2019 a été adoptée. Ainsi, la part de l'excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement s'élève à 2 900 000 €, et 6 413,24 € ont été inscrits en recette de fonctionnement.

Cette affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 à la section d'investissement permet :

- 1) de financer les restes à réaliser 2019
- 2) de contribuer au financement des nouveaux programmes 2020.

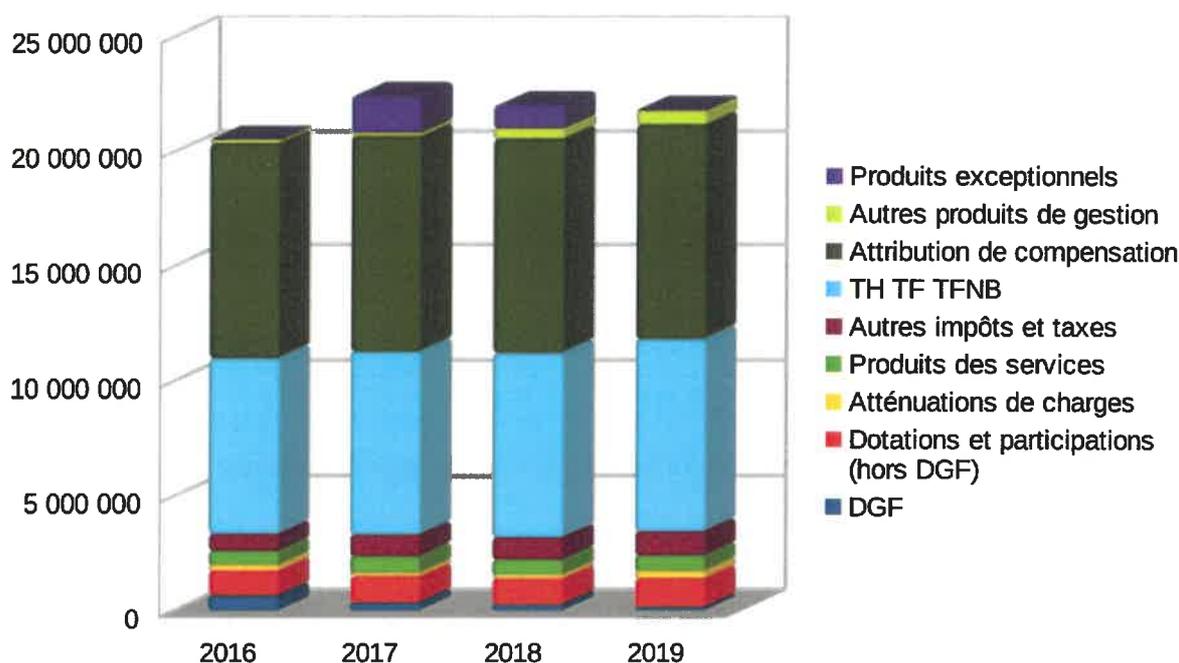
B - PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DEUX SECTIONS

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement : réalisé 2019 : 21 810 327 €

Présentation et évolution des recettes de fonctionnement de 2016 à 2019



	2016	2017	2018	2019	2018/2019
DGF	637 550	325 763	235 474	126 639	-46,22%
Dotations et participations (hors DGF)	1 093 916	1 167 206	1 156 207	1 279 240	10,64%
Atténuations de charges (1)	217 315	124 930	121 965	284 082	132,92%
Produits des services	636 273	749 130	691 486	701 252	1,41%
Autres impôts et taxes	725 846	924 475	967 140	1 053 080	8,89%
TH TF TFNB	7 664 067	7 982 233	8 041 888	8 379 118	4,19%
Attribution de compensation	9 368 570	9 368 571	9 323 608	9 323 608	0,00%
Autres produits de gestion (2)	133 661	120 660	433 011	601 036	38,80%
Produits exceptionnels (3)	41 250	1 645 993	1 037 435	62 272	-94,00%
TOTAL	20 518 447	22 408 961	22 008 214	21 810 327	-0,90%

(1) **atténuations de charges** : remboursement sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières de maladie)

(2) **autres produits de gestion 2018/2019** : reversements des excédents du lotissement Bertin au profit du budget principal suite à la vente du lot n° 4 à la SCI MAQ (325 400 €) en 2018 et à la vente du lot n°8 à la Sté AHADI (474 470 €) .

(3) **produits exceptionnels 2017/2018** : importantes cessions foncières réalisées en 2017 et 2018.



a) La fiscalité :

- **La fiscalité locale (TH TF TFNB)**

La prévision au BP 2019 était de 8 410 624 €, le produit fiscal réellement perçu en 2019 (rôles généraux et rôles supplémentaires) s'est élevé à **8 379 145 €**.

Ci-dessous la répartition et l'évolution des rôles généraux entre chaque taxe :

	Produit rôles généraux – états 1288 – rôles perçus (1)				
	2016	2017	2018	2019	2018/2019
Taxe habitation	3 354 781	3 431 662	3 545 496	3 625 526	2,26 %
Majoration TH résidences secondaires	32 444	28 632	27 605	29 812	7,99 %
Taxe sur le foncier bâti	4 215 810	4 206 968	4 306 518	4 655 663	8,11 %
Taxe sur le foncier non bâti	44 972	46 055	41 810	41 542	-0,64 %
Totaux	7 648 007	7 713 317	7 921 429	8 352 543	5,44 %

(1) En 2019, à ces rôles généraux s'ajoutent des rôles supplémentaires pour un montant de 13 304 €.

Les taux sont identiques depuis 2010, soit

19,97 % pour la TH

23,23 % pour la TF

56,10 % pour la TFNB

- **L'Attribution de compensation**

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, en 2010, la Ville percevait une attribution de compensation figée à 9 368 570 €. Au 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation a été révisée à la baisse, suite aux transferts de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ainsi que de la compétence eau.

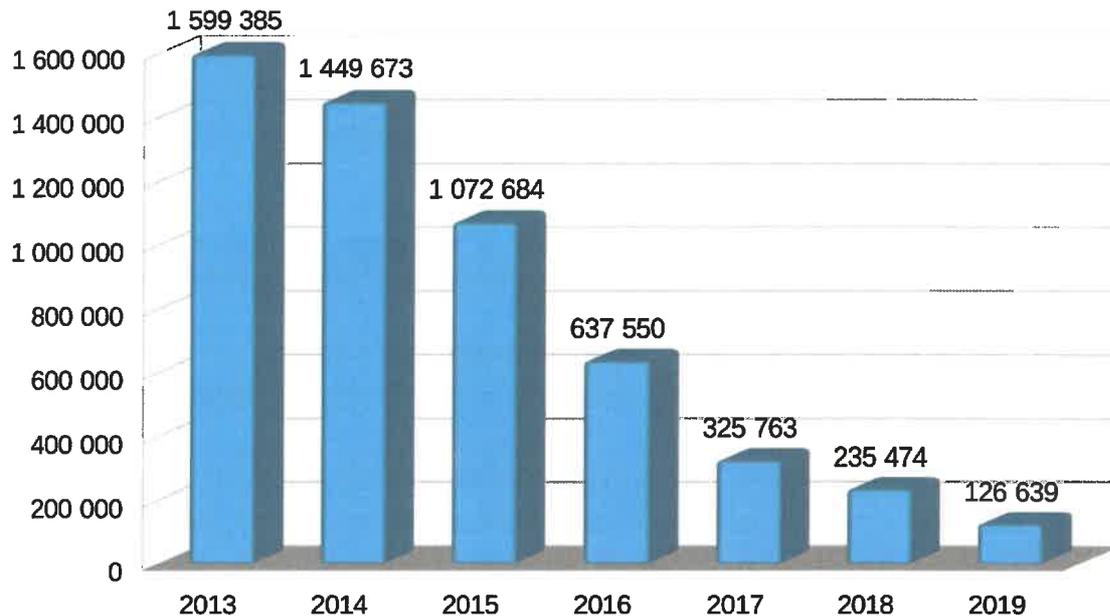
Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation s'élève à 9 323 607,84 €.

b) Les dotations et participations

► la DGF :

En 2019, la commune a perçu une DGF de 126 639 €.

Entamée en 2013, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales se poursuit :

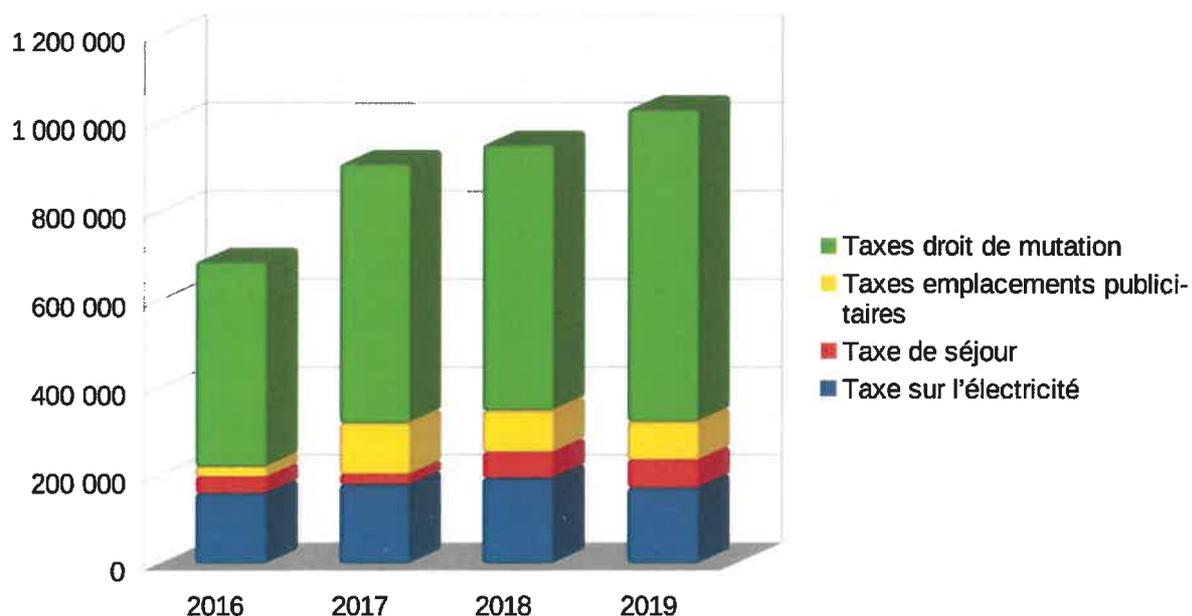


Soit une chute de près de 1 473 000 € entre 2013 et 2019, **- 92 %...**

► les autres dotations et participations :

- les participations versées par la CAF (381 900 €) et le CD 40 (34 500 €) pour les 3 structures petites enfance ainsi que la participation de SAFRAN pour la crèche Saint Exupéry (142 690 €).
- le contrat enfance jeunesse versé par la CAF : 314 300 €
- les compensations versées par l'état pour les exonérations de TH et de TF : 275 537 €.

c) Les autres taxes





	2016	2017	2018		
Taxe sur l'électricité	159 793	179 566	193 951	172 017	-11,31 %
Taxe de séjour	37 641	23 358	59 023	63 154	7,00 %
Taxes emplacements publicitaires	21 947	115 647	93 973	86 359	-8,10 %
Taxes droit de mutation	467 352	590 180	605 156	710 814	17,46 %

Elles se décomposent ainsi :

1) la hausse du produit de la **taxe de séjour** en 2019 est due au reversement de la taxe de séjour collectée par AIRBNB, en 2018 l'augmentation était principalement due à Touristra, en effet, le montant de la taxe de séjour pour Touristra a doublé entre 2017 et 2018.

2) depuis 2017, la **TLPE** a été étendue aux enseignes et pré-enseigne alors qu'auparavant la taxation ne s'appliquait qu'aux dispositifs d'affichage publicitaire.

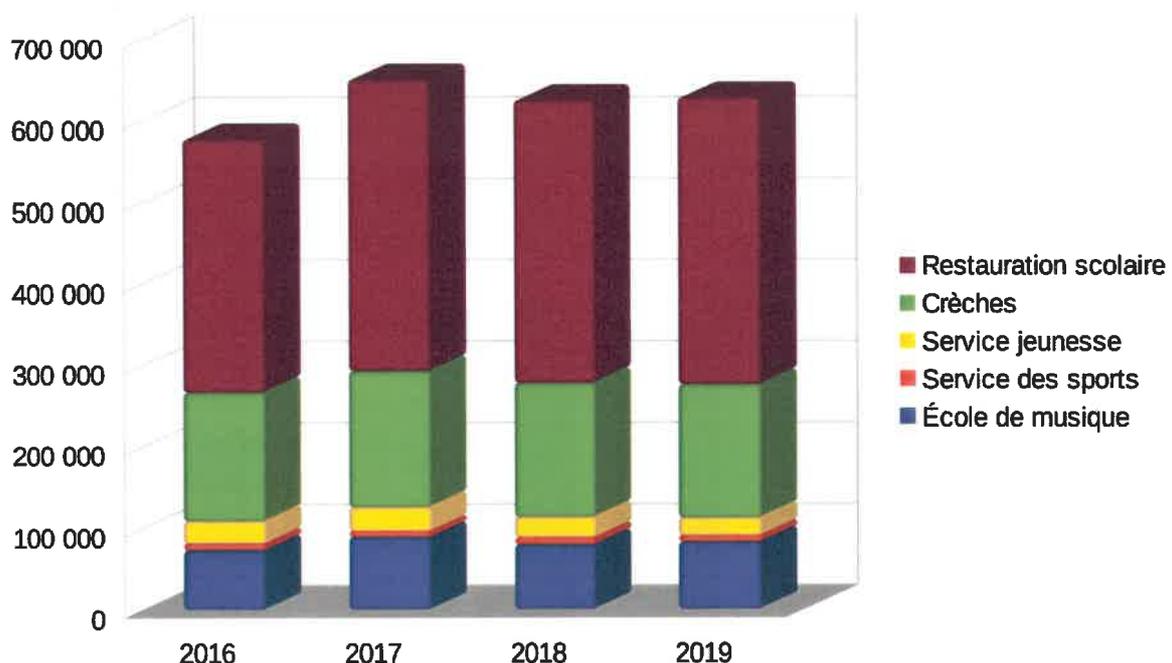
3) Depuis 2017 le produit de **la taxe additionnelle aux droits de mutation** est particulièrement élevé, cette hausse est due au dynamisme du secteur immobilier « ancien ».

Pour rappel, les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes perçues par les notaires lors des achats immobiliers, pour le compte de l'État et des collectivités locales. Ces droits sont versés à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier (vente ou donation).

Les droits de mutation pour la commune représentent 1,20 % de la valeur du bien.

Il s'agit d'une recette importante pour la ville, mais corrélée au marché de l'immobilier.

d) Les produits des services

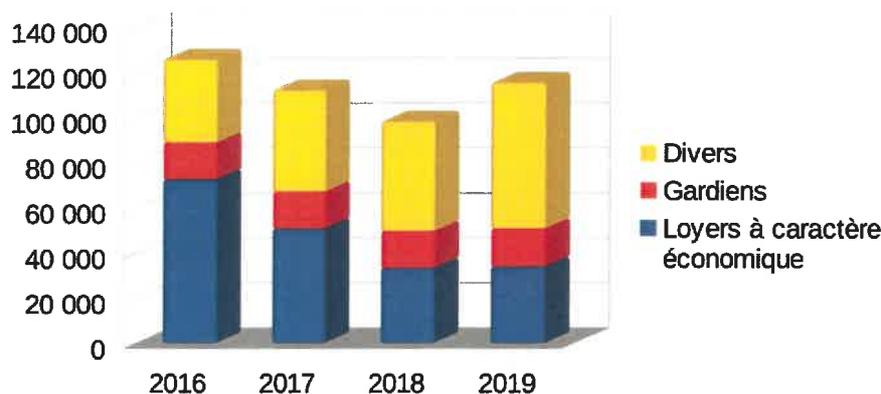


Stabilité du produit des services :

	2016	2017	2018	2019
École de musique	73 125	89 130	79 805	82 772
Service des sports	8 337	7 472	8 786	8 158
Service jeunesse	27 115	29 036	24 557	21 160
Crèches	158 226	167 261	164 781	163 806
Restauration scolaire	311 263	358 034	347 252	352 488

e) Les autres produits de gestion :

► Zoom sur les revenus des immeubles :



	2016	2017	2018	2019
Loyers à caractère économique	72 764	50 888	33 339	33 957
Gardiens	16 587	16 588	16 588	17 028
Divers	37 129	45 281	48 936	65 123
Total	126 480	112 757	98 863	116 108

La diminution des loyers à caractère économique entre 2016/2017 est due au départ de l'entreprise CETRAID, et la baisse entre 2017/2018 s'explique par la fin du loyer à l'encontre du SIAEP et du « mille pâtes ».

La hausse des revenus des immeubles « divers » sur les quatre dernières années découle de la volonté de la Ville de valoriser son patrimoine avec d'une part la revalorisation des loyers des logements existants et d'autre part la location de nouveaux locaux (en 2019 mise en location de la maison « Carrère » rue V Hugo).

► en 2018 et 2019, dans ce chapitre figure également les **versements de l'excédent du lotissement Bertin** au profit du budget principal de la commune, excédents dus :

- à la vente du lot N° 8 à la Sté AHADI en 2019 (474 470 €).
- à la vente du lot N° 4 à la SCI MAQ en 2018 (325 400 €).

Ces recettes sont ponctuelles et non structurelles.

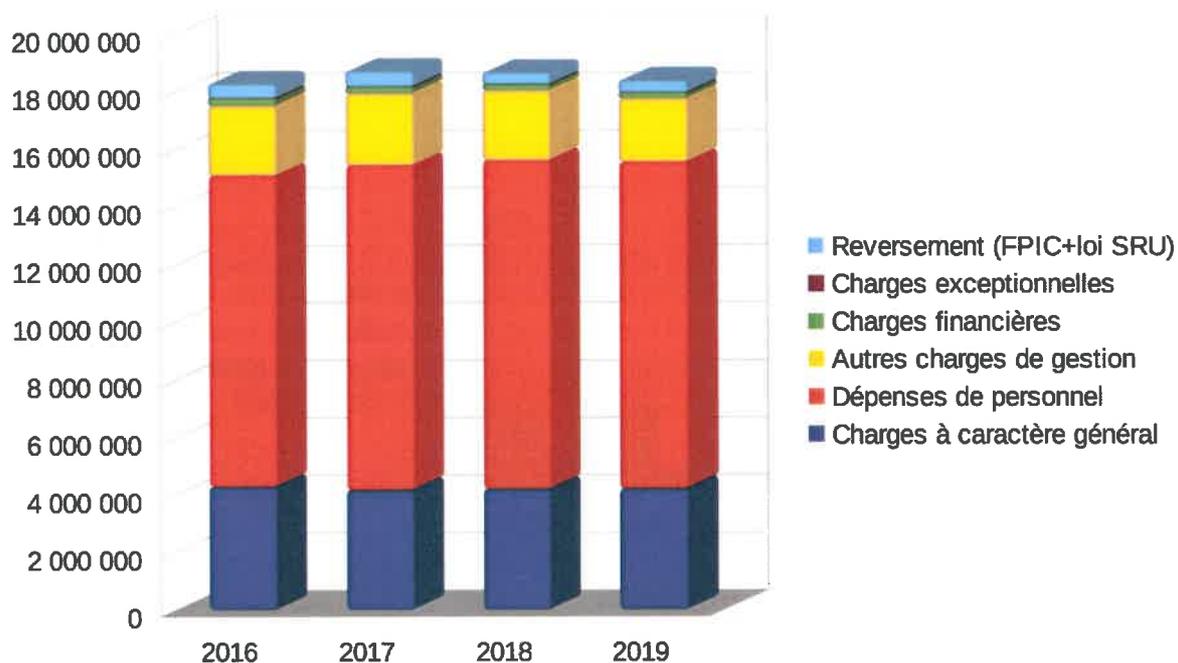
f) Produits exceptionnels :

Les principaux produits exceptionnels perçus en 2019 : la cession d'un tracteur (21 600 €), des remboursements d'assurance suite à des sinistres, des recettes perçues suite à des jugements rendus dans le cadre de différents contentieux.

2- LES DEPENSES

Dépenses réelles de fonctionnement : réalisé 2019 : 18 408 902 €

Présentation et évolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2019



	2016	2017	2018	2019	2018/2019
Charges à caractère général (hors crèche familiale)	4 286 365	4 171 476	4 197 433	4 076 824	-2,87%
Participation crèche familiale				134 504	
Total charges à caractère gnl	4 286 365	4 171 476	4 197 433	4 211 329	
Dépenses de personnel	10 820 530	11 291 711	11 429 479	11 364 752	-0,57%
Autres charges de gestion (hors crèche familiale)	2 353 810	2 423 229	2 323 687	2 200 940	-5,28%
Participation crèche familiale	77 468	78 054	113 282		
Total charges de gestion	2 431 278	2 501 283	2 436 969	2 200 940	
Charges financières	259 135	224 625	202 551	193 502	-4,47%
Charges exceptionnelles	4 495	13 462	9 854	13 787	39,91%
Reversement (FPIC+loi SRU)	497 085	530 377	407 794	424 593	4,12%
TOTAL	18 298 887	18 732 934	18 684 080	18 408 902	-1,47%

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont en légère baisse (évolution 2018/2019 : - 1,47%).

a) Les charges à caractère général : 4 211 329 €

Les charges à caractère général correspondent principalement aux **dépenses liées au fonctionnement des services**, à l'entretien du patrimoine, aux prestations des services, à la DSP du centre de loisirs, aux assurances, à la téléphonie...

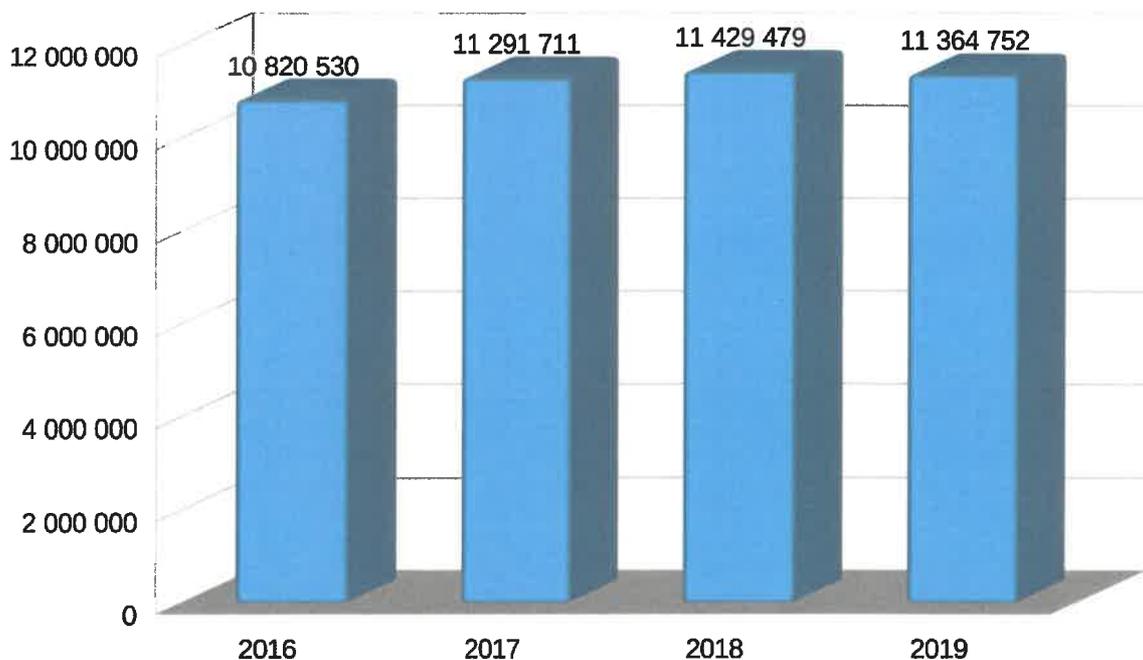
En 2019, **ces dépenses sont en diminution**, après une baisse de près de 3 % entre 2015 et 2016, puis une nouvelle diminution de 2,68 % en 2017, ceci résulte de la démarche engagée par la collectivité pour préserver sa capacité d'autofinancement (réorganisation du transport scolaire du collège, transfert de la fête de l'école de musique, suppression des interventions CMR sur le temps scolaire, groupements de commandes, marchés...)

Au sein des charges à caractère général ***un zoom sur la contribution pour obligation de service public dans le cadre de la DSP du centre de loisirs*** :

	2016	2017	2018	2019
Montant DSP	1 009 657	982 569	906 278	902 937
Part DSP dans le chapitre 011	23,56%	23,55%	21,59%	21,44%

En 2017, la nouvelle organisation des TAP permet une optimisation de la qualité de service. Cette organisation intégrée dans le nouveau contrat de DSP permet de contenir la dépense.

b) Les dépenses de personnel : 11 364 752 €



En 2019, la masse salariale représente environ 61 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'année 2019 a été marquée par une baisse des dépenses de personnel par rapport à l'année 2018 (- 64 727 €). Ainsi les dépenses de personnel 2019 s'élèvent à 11 364 752 € soit 97,38 % du budget prévisionnel voté (11 669 997 €).



Les principaux éléments qui expliquent ce delta entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles :

- Des postes permanents qui sont restés vacants plusieurs mois dans l'attente de recrutement (44 mois agents) soit une dépense « non engagée » estimée à environ 140 000 €
A noter que dès le 1er trimestre 2020, ces postes ont tous été pourvus.
- Un nombre élevé de situations d'agents en arrêt maladie à demi traitement sur l'année 2019 (sur des pathologies lourdes et de longue durée) qui ont engendré plus de 130 000 € de « dépenses de personnel » non engagées. A noter que les agents en situation de rémunération à demi traitement perçoivent la compensation du salaire par la mutuelle de prévoyance (participation employeur à cette prévoyance).

Concernant les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2019, elles restent importantes pour pallier aux absences pour indisponibilité physique temporaire des agents, mais plutôt stables (+ 26 600 € par rapport à 2018). On note une baisse de ces dépenses sur cette fin d'année 2019. Les dépenses relatives à la saison estivale restent également contenues.

c) Les autres charges de gestion : 2 200 940 €

Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes (syndicats intercommunaux, SDIS, CCAS...), mais également les subventions aux associations.

Ci-dessous les principales contributions versées :

	2016	2017	2018	2019
SDIS	331 504	325 313	313 259	317 494
CCAS	480 000	450 000	420 000	420 000
SMPBA	243 908	248 786	253 762	256 807
Subventions associations	466 418	460 864	481 085	441 358
Parc des sports	267 098	267 098	267 098	267 098

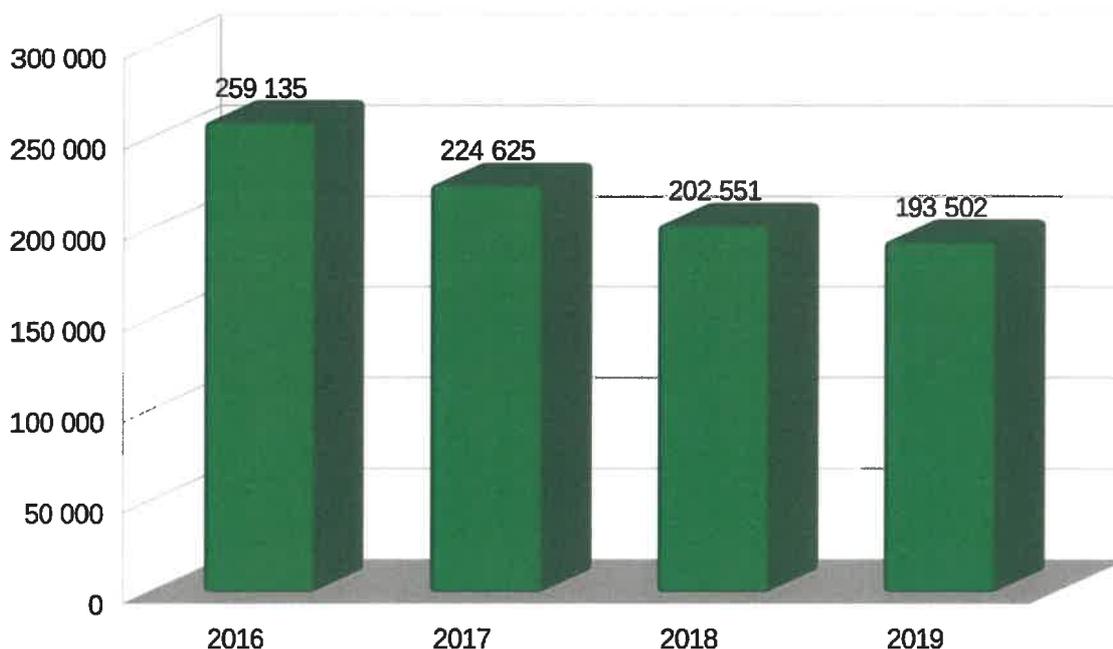
► **Les subventions aux associations** : Conformément aux orientations et en dépit du contexte financier, les subventions aux associations sont relativement stables.

A noter une légère hausse en 2018 due aux versements de certaines subventions exceptionnelles (solid'action pour voyage au Maroc (4 700 €), Foyer socio éducatif du collège L Wallon pour projet Erasmus (4 000 €), Tennis club Lapalibe (10 000 €))...et a contrario une légère baisse en 2019 en raison du « transfert » du montant de la subvention habituellement octroyée au comité des fêtes vers la ligne « fêtes et cérémonies » (25 000 €) pour l'organisation des Fêtes de Tarnos 2019.

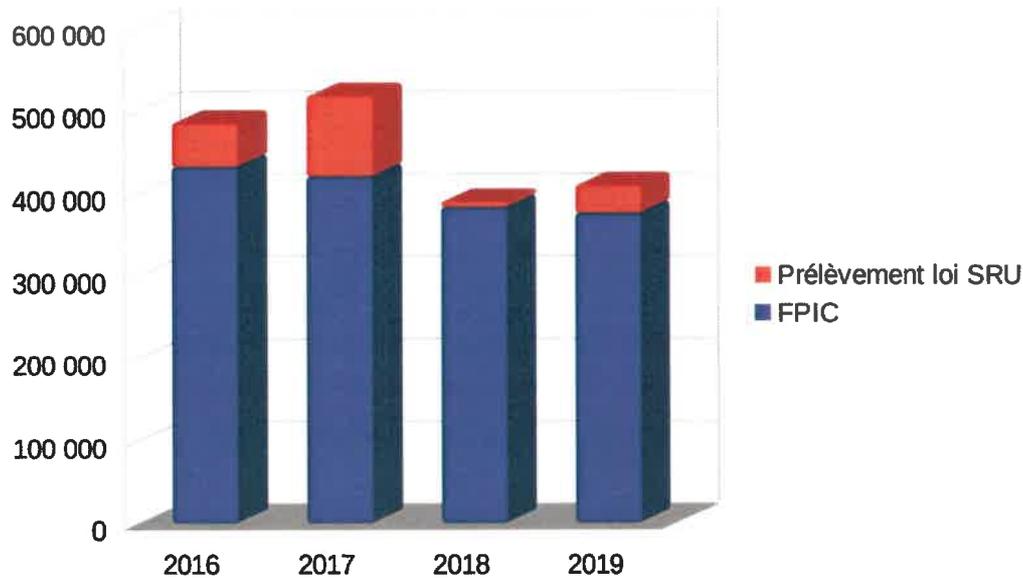
► **Contributions aux syndicats intercommunaux** : depuis 2018, dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI, certaines contributions ne sont plus versées par la commune : Syndicat du bas Adour, AYGAS, Syndicat mixte de rivière.

d) Les charges financières : 193 502 €

Les charges financières sont en baisse (intérêts de la dette, frais, ICNE):



e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les pénalités loi SRU



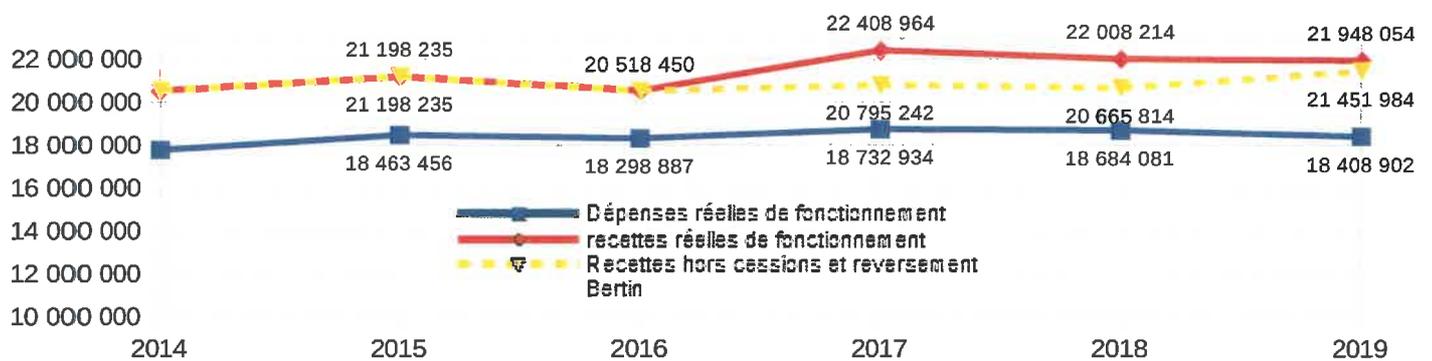
	2016	2017	2018	2019	Dépenses cumulées
FPIC	431 778	420 354	383 061	375 606	1 610 799
Prélèvement loi SRU	53 870	98 281	7 157	34 324	193 631
Total	485 648	518 635	390 218	409 930	1 804 430

Instauré en 2012, **le FPIC** connaît une hausse significative en 2016 puis se stabilise en 2017 et diminue sensiblement en 2018 et 2019.

La participation « **loi SRU** », imposée en 2014, frappe les collectivités dont le parc de logements sociaux est inférieur à 25 % du parc global de logements. En 2019, le taux de logements sociaux constatés à Tarnos est de 19,64 %, la ville est donc assujettie à cette pénalité.

En 2018 et 2019, la pénalité « loi SRU » est fortement minorée du fait de la déduction de la participation versée par la commune pour la construction du nouveau foyer des jeunes travailleurs.

3 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Zoom sur les recettes relatives aux cessions foncières et aux reversements de l'excédent du lotissement Bertin :

- Cessions 2017 : cessions COL programmes Héphaïstos et Saint Nicolas, ancien local Cetraid, une partie de la parcelle Loca MS

- Cessions 2018 : pour un montant total de 1 017 000 € : cessions Solana, Carrere, Arnaiz à l'EPFL et cession Graciet au COL

En 2019 pas de cessions foncières

Reversement de l'excédent du lotissement Bertin :

en 2018 : 325 400 €

en 2019 : 474 470 €

Concernant les dépenses, comme nous l'avons vu précédemment, certaines charges ont pu être contenues grâce au « plan d'économie » mis en œuvre à partir de 2015, **les dépenses réelles de fonctionnement ont ainsi diminuées en 2018 et 2019.**

En 2017 et 2018, la hausse des **recettes de fonctionnement** est due à des cessions foncières importantes (1 613 722 € en 2017 et 1 017 000 € en 2018), mais les **recettes structurelles** (hors cessions et reversements Bertin) **sont relativement stables depuis 2016** et ceci malgré la diminution de la DGF.

A noter une hausse importante des recettes en 2019 (*explication de cette hausse page 17*).

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement / l'épargne²

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :

L'épargne brute est le solde des opérations réelles de fonctionnement.

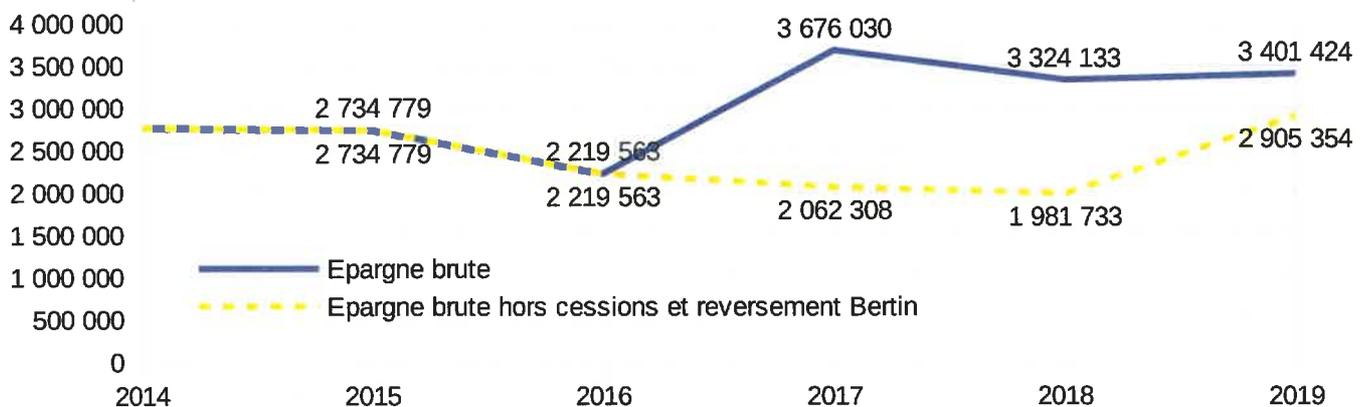
Pour son calcul, les produits et charges exceptionnelles ainsi que les produits et charges financières sont prises en compte.

L'épargne brute permet de financer le remboursement de la dette ainsi que les opérations d'investissements.

De la section de fonctionnement va donc découler le niveau d'épargne de la collectivité et en conséquence sa capacité à investir.

² - Pour mémoire, l'épargne se calcule au niveau du compte administratif alors que l'autofinancement prévisionnel se calcule lors du budget prévisionnel.

EPARGNE BRUTE 2014-2019 (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement)



Il est à noter une hausse importante de l'épargne brute en 2019 (2 905 354 €), qui retrouve en 2019 un niveau inégalé depuis 2015. Les principales raisons sont les suivantes :

► **une hausse des recettes 2019 par rapport aux recettes 2018 :**

- hausse des **remboursements de l'assurance statutaire** : + 162 000 € par rapport à 2018, cette hausse s'explique notamment par le remboursement d'indemnités journalières pour plusieurs dossiers longtemps "bloqués" au niveau de notre assureur statutaire. Ainsi ces recettes ne correspondent pas "réellement" à l'exercice 2019 mais pour partie aux exercices précédents (2017 et 2018).
- hausse des **produits de la fiscalité locale** : TH et TF : + 337 000 € par rapport à 2018
- hausse des **droits de mutation à titre onéreux** : + 107 000 € par rapport à 2018

► **et en parallèle une diminution de certaines dépenses en 2019 :**

- diminution des **dépenses de personnel** : - 64 700 € par rapport à 2018 (notamment dû à la vacance de certains postes)
- diminution de la **subvention d'équilibre au budget annexe du pôle des services** : - 119 000 € par rapport à 2018
- diminution de **charges à caractère général** : - 100 000 €
- **subventions aux associations** : - 39 000 €, en 2018 certaines subventions exceptionnelles avaient été votées comme celle au Tennis club Lapalibe (+ 10 000 €), et en 2019 pas de versement de subvention au comité de fêtes.

Cette augmentation de l'épargne brute est due à un ensemble d'évolutions plutôt favorables, dont certaines restent exceptionnelles et n'ont pas vocation à se reproduire automatiquement sur les prochaines années. Une fois neutralisés ces évolutions exceptionnelles, la Capacité d'Autofinancement **structurelle** de la Ville peut être estimée environ à **2 300 000 €**.

Cependant, cette hausse peut d'autant moins être considérée comme définitivement acquise, que plusieurs points de fragilité sont perceptibles :

- le devenir de la fiscalité économique locale que le gouvernement a annoncé tout au long de l'automne 2019 vouloir alléger
- les conséquences économiques de la crise de la COVID19, aujourd'hui difficiles à appréhender, mais qui risquent d'avoir un impact réel sur les finances locales,



- le niveau historiquement élevé des DMTO alors que de ~~grandes incertitudes planent~~ désormais sur le marché de l'immobilier,
- la baisse régulière depuis 2015 des charges à caractère général qu'il sera désormais difficile de poursuivre sans affecter la qualité du service...

Le niveau retrouvé de la CAF en 2019 peut cependant être considéré comme excellent au regard des politiques subies depuis 5 ans, et témoignent de la capacité des élus à avoir, tout au long de leur mandat, su **concilier qualité du service public rendu, investissements d'avenir, et santé financière de la collectivité.**

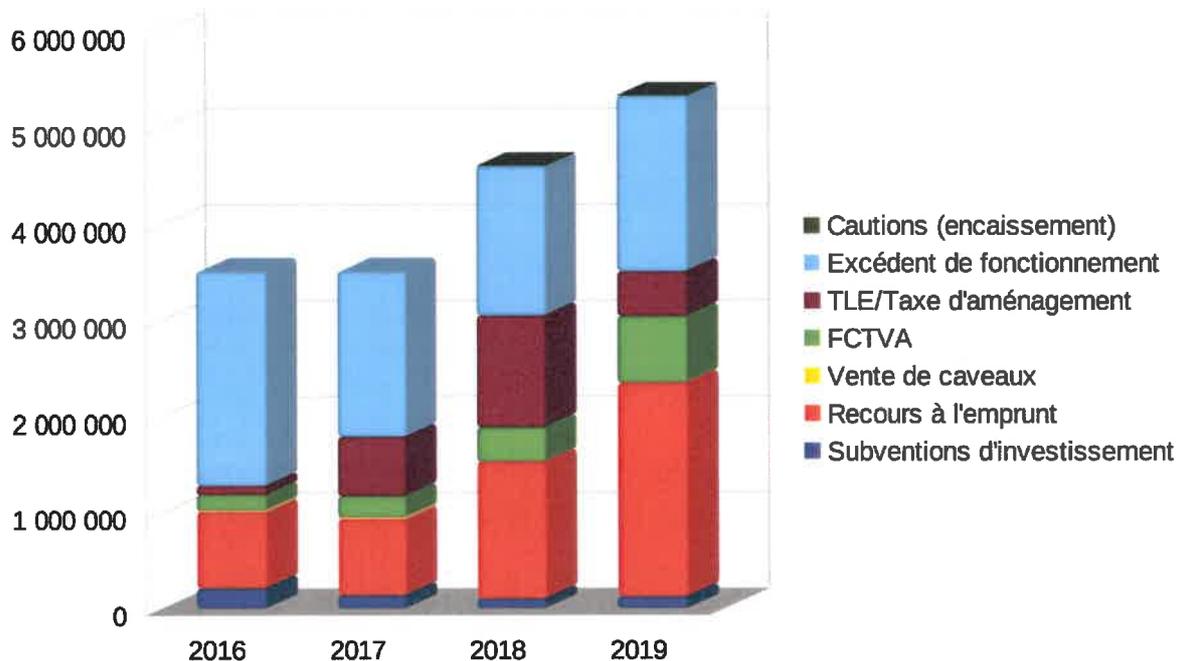
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RECETTES

- Recettes réelles d'investissement**

<u>prévisionnel 2019</u>	7 775 114 €
<u>réalisé 2019</u>	5 342 380 €

Présentation et évolution des recettes d'investissement de 2016 à 2019



	2016	2017	2018	2019
Subventions d'investissement	208 086	132 053	97 046	117 458
Recours à l'emprunt	800 000	800 000	1 430 000	2 228 000
Vente de caveaux	14 904	16 579	0	0
FCTVA	162 803	219 646	357 469	698 980
TLE/Taxe d'aménagement	91 159	618 135	1 165 512	463 627
Excédent de fonctionnement	2 240 000	1 730 000	1 560 000	1 830 000
Cautions (encaissement)			1 450	4 315
Total	3 516 952	3 516 413	4 611 477	5 342 380

a) Les subventions d'investissement

- « Primes énergie » perçues suite à divers travaux réalisés : les chaudières du restaurant J Mouchet et la salle M Thorez, les travaux d'isolation de l'école de musique et les travaux d'éclairage public : 72 329 €
- Subvention du SMPBA pour les arrêts de bus : 5 010 €
- Subventions de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie : 5 000 €
- Subvention du CD 40 (FEC) pour la réalisation de l'oeuvre artistique de la place Viro : 1 976 €



- Subvention du centre national du livre pour l'acquisition de livres pour « public handicapé » à la médiathèque : 1 371 €
- les amendes de police: 36 772 €.

b) Le recours à l'emprunt

Le montant du recours à l'emprunt en 2019 a été de 2 228 000 € :

- un emprunt de 1 960 000 € auprès de la Banque Postale
- un emprunt de 268 000 € (restes à réaliser 2018) auprès du crédit mutuel

c) Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA):

Perception en 2019 du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2018 éligibles (taux de 16,404%), soit une recette de 698 980 €.

d) La taxe d'aménagement

En 2019, le montant du produit de la taxe d'aménagement a été relativement élevé : 463 627 €, ceci en raison de plusieurs programmes d'aménagement importants tant dans le domaine de l'habitat (Héphaïstos, Graciet, L'Orée des Landes) que dans le domaine économique (IUMM/DEFI).

Pour rappel, la perception de cette taxe, au delà de 1 500 €, est exigible en deux échéances :

- 50 % de la taxe doit être réglé 12 mois après la date de l'autorisation de construire
- le solde de 50 % doit être payé 24 mois après cette même date.

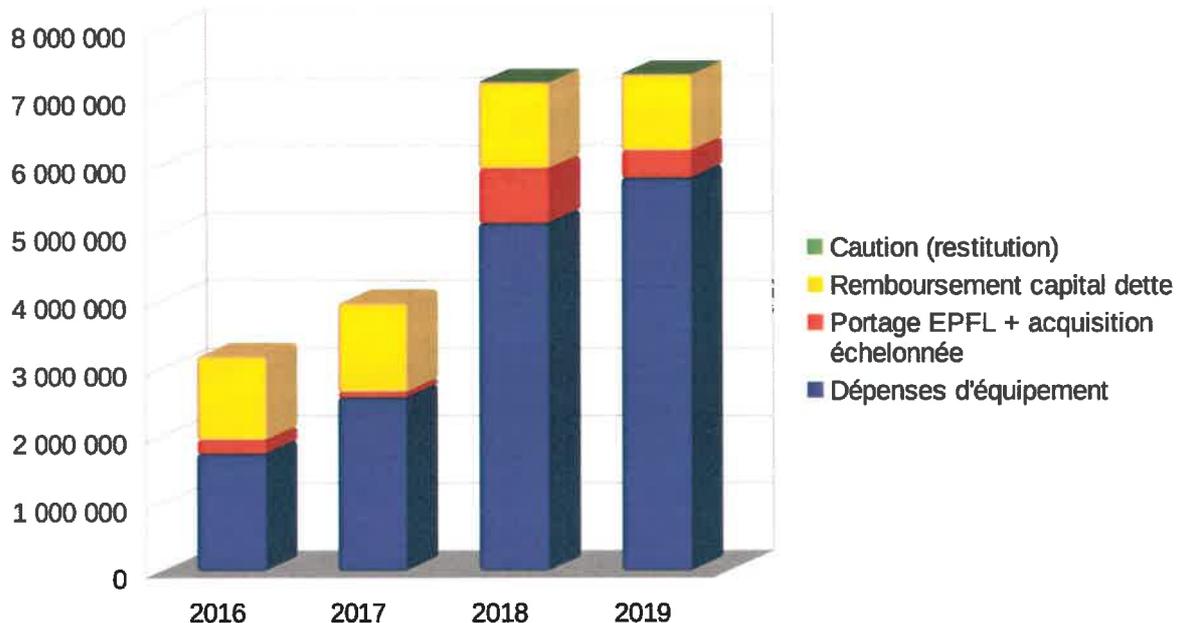
e) L' affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 :

Lors du vote du budget 2020, l'excédent de fonctionnement 2019 (2 906 413,24 €) a été principalement affecté à la section d'investissement 2020 afin de financer les restes à réaliser 2019 et les nouveaux programmes d'investissement 2020 : soit un montant de 2 900 000 €.

2- LES DÉPENSES

• Présentation et évolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2019

- **Les dépenses réelles d'investissement** *prévisionnel 2019 : 10 883 747 €*
réalisé 2019 : 7 354 130 €



	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	1 735 477	2 567 920	5 144 886	5 814 217
Portage EPFL + acquisition échelonnée	202 000	77 500	804 800	400 800
Remboursement capital dette	1 245 450	1 324 694	1 278 738	1 134 488
Caution (restitution)			1 300	4 625
Total	3 182 927	3 970 114	7 229 723	7 354 130

En 2019, certains programmes inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été inscrits soit en restes à réaliser 2019 soit réinscrits au budget 2020.

Ci-dessous les principaux programmes prévus au budget 2019 qui n'ont pas fait l'objet de réalisation ou seulement d'une réalisation partielle :

- ▶ travaux de réhabilitation du centre technique
- ▶ réhabilitation maison Belin Garcia : 105 000 €
- ▶ travaux d'accessibilité, de conformité et de sécurité des bâtiments : 120 000 €
- ▶ travaux sydec pour travaux connexes Trambus : 409 000 €
- ▶ travaux pluvial avenue Lénine : 94 000 €
- ▶ travaux de voiries communales et solde de la place Viro : 100 000 €
- ▶ gestion du stationnement centre ville : 148 000 €



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2019 :

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
2031 Frais d'études :	43 005 €	
Plage digue	1 695 €	Etude plan plage Digue
Natura 2 000	5 760 €	Appui technique CPIE
Étude réseaux de chaleur	9 750 €	Etude faisabilité réseaux de chaleur (Cap terre)
Étude construction centre de loisirs	25 800 €	Jury du concours de maîtrise d'oeuvre
2051 Concessions et droits similaires	2 582 €	
Logiciels	2 582 €	Logiciel élections
204 Subvention d'équipement	675 157 €	
Participation Trambus (SMPBA)	300 000 €	1° acompte de la participation versée au SMPBA
Voirie Dauphin	53 129 €	Solde participation CCSX
Voirie 19 Mars	95 087 €	Participation CCSX
Étude circulation et stationnement	7 517 €	SYDEC alimentation panneaux jalonnement dynamique
Voirie Dauphin	136 869 €	EP SYDEC
Eclairage public SYDEC	82 555 €	
21 Immobilisations corporelles	3 485 014 €	
Acquisition SCI femmes d'un siècle	500 €	
Plan de gestion environnement	11 000 €	Arrachage jussie
Equipe technique VCS	5 342 €	Aires de jeux
Bâtiments		
Bâtiment HDV	55 770 €	Réaménagement bureaux + ajout ventilos convecteurs
Ecole O Duboy	76 000 €	Menuiserie
Ecole J Mouchet	8 520 €	Hydrocurage et inspection vidéo réseau EU
Ecole H Barbusse	6 036 €	Travaux charpente
Ecole F Concaret	191 287 €	Ravalement façade + réseau plomberie
Ecole J Jaurès	7 142 €	Stores + film solaire
Jeux extérieurs	98 713 €	Mat O Duboy+J Mouchet+R Lasplacettes+crèche LPM+Duroty+Impasse des champs
Cimetière	13 560 €	Columbariums
Salle Biarotte	8 400 €	Panneaux photovoltaïques
Espace Nelson Mandela	4 272 €	Travaux sur charpente
Ecole de musique	17 781 €	Démolition + pose nouvelle structure auvent
Chaufferies	69 970 €	P3 (renouvellement matériel)
Conformité sécurité	30 851 €	Diagnostic structure CMAC+performance énergétique bâtiments ...
Cuisine centrale	13 250 €	Habillage inox hotte
Crèche St Exupéry	1 525 €	Stores
Centre technique municipal	52 897 €	Nouvelle chaufferie EMM+démolition coursive+dépollution câbles ...
Accessibilité bâtiments	55 961 €	L Lagrange+salle de sport CMAC+M Thorez+MO ERP
Diagnostic amiante	21 150 €	
Réhabilitation maison Belin Garcia	130 666 €	Foyer soleil réalisation de 3 logements
Acquisition ancien FJTT	216 000 €	Acquisition foncière
Acquisition Saint Martin (ERA)	279 808 €	Acquisition foncière dans le cadre du Trambus
Acquisition Blanc	42 000 €	Acquisition foncière impasse Tarrucq
Voirie		
Mobilier urbain	20 074 €	Appuis vélos+poubelles+bancs
Signalisation horizontale et verticale	3 747 €	
Poteaux incendie	4 539 €	
Voiries communales	314 563 €	Rue des écureuils+ADAP PMS square Mora+sécurisation écoles+terrain sport Poueymidou
Pluvial	13 243 €	Rue de l'avenir+V Higo+impasse Ducau
Trambus travaux connexes	158 711 €	Conformité réseau EP RD 810
Place publique Viro	472 616 €	
Quartier des Forges	382 747 €	
Accessibilité voirie PAVE	9 198 €	J Ponsolle ADAP passage piétons avec rampe PMR
Site Lacoste	8 796 €	Branchement AEP
Voirie Ponsolle	306 196 €	
Voirie parking stade intercommunal	50 408 €	



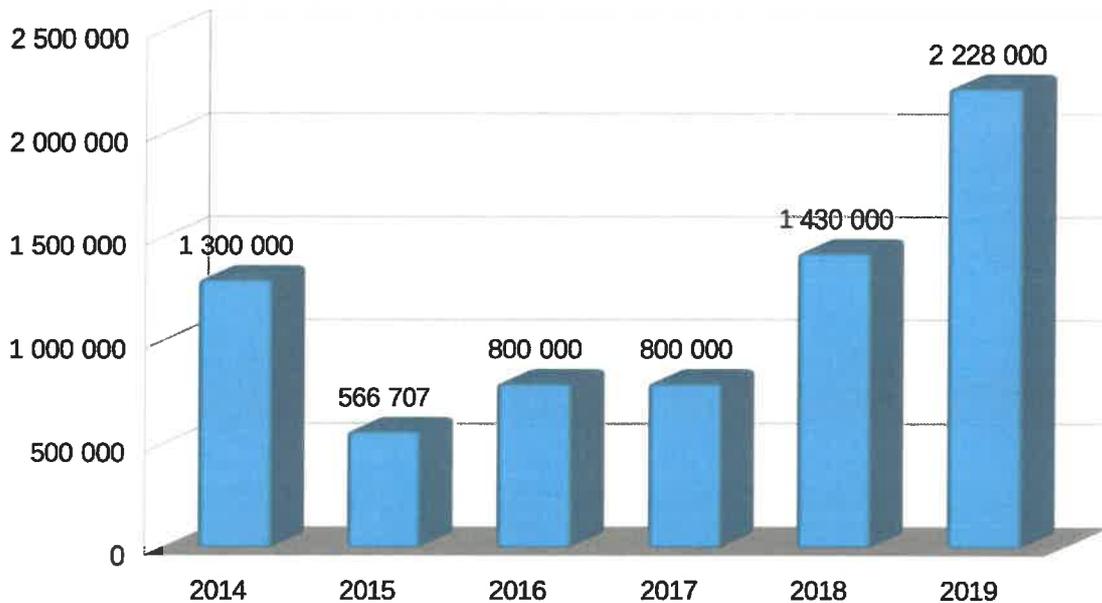
PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2019 (suite) :

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
Réseaux d'électrification		
Raccordements	15 635 €	
Matériel		
Service espaces verts	36 630 €	Tondeuse autoportée, taille haie, débroussailleuses...
Service ville propre	2 493 €	
Service voirie	1 734 €	
Service magasin	732 €	Outillage
Service bâtiment	14 758 €	Outillage
Service mécanique	2 892 €	Outillage
Centre technique municipal	11 775 €	Station de lavage + nettoyeur HP
Matériel de transport		
Véhicules	63 396 €	Zoé + 2 fourgon (services DVCS et voirie)
Matériel informatique	36 346 €	Matériels pour les services et les écoles
Mobilier		
Matériel et mobilier scolaire	4 433 €	
Mobilier pour les services	10 431 €	
Mobilier pour le centre technique	499 €	
Autres		
Matériel restauration scolaire	14 539 €	
Matériel pour police municipale	3 998 €	
Matériel pour structures petite enfance	1 856 €	
Acquisition documents médiathèque	49 909 €	
Matériel nettoyage locaux+restauration scolaire	14 378 €	Tables élévatoires+tables de tri+containers isotherme...
Matériel service jeunesse	687 €	
Matériel pour centre technique municipal	5 253 €	
Matériel pour équipe technique VCS	19 668 €	Aspirateur+autolaveuse+corbeilles disc golf+matériel son et lumière ...
Matériel pour « réformes rythmes scolaires »	798 €	
Instruments de musique pour EMM	7 435 €	
Tableau	1 500 €	Peinture acrylique illustrant Tarnos M Perez)
23- Immobilisation en cours	1 608 459 €	
Centre technique municipal	1 605 245 €	
Local éviscération	3 214 €	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 814 217 €	



• **Le recours à l'emprunt et la dette**

a) Le recours à l'emprunt depuis 2014

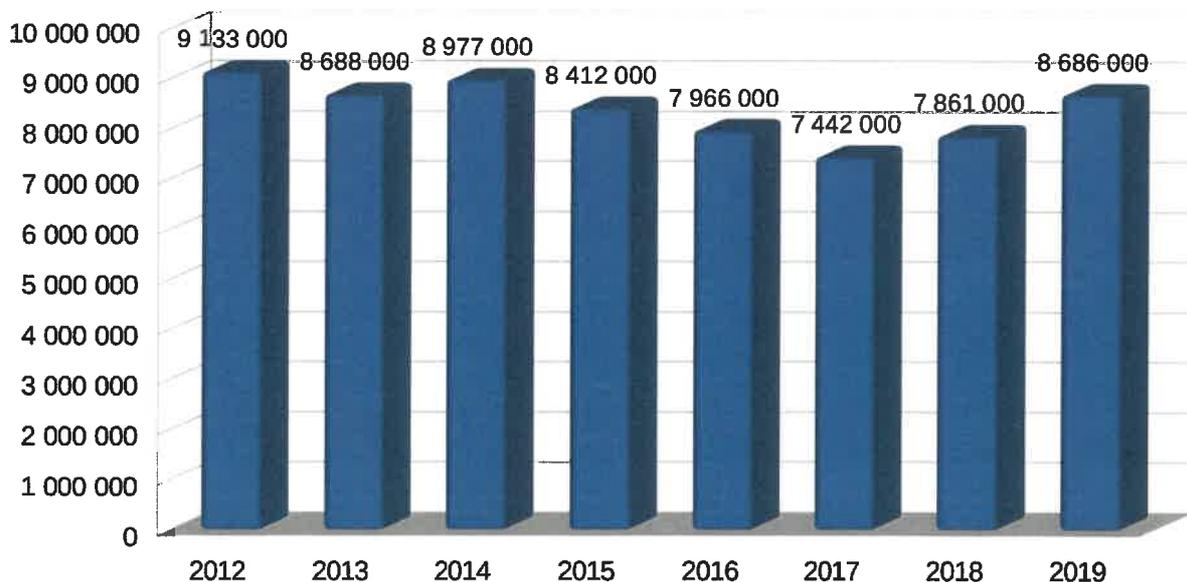


Emprunts contractés au cours des 6 dernières années :

- 2014 : taux fixe de 3,29 % sur 15 ans après du crédit foncier (500 000 €)
- 2014 : taux fixe de 2,6 % sur 15 ans après de la Société générale (800 000 €)
- 2015 : taux fixe de 1,7 % sur 15 ans après du crédit mutuel (400 000 €)
- 2015 : taux zéro auprès de la CDC dans le cadre du préfinancement du FCTVA (166 707 €)
- 2016 : taux fixe de 1,2 % sur 15 ans après de la banque postale (800 000 €)
- 2017 : taux fixe de 1,21 % sur 15 ans après de la Société générale (800 000 €)
- 2018 : taux indexé sur le livret A sur 5 ans auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (30 000 €)
- 2018 : taux fixe de 1,54 % sur 20 ans après de la Société générale (1 400 000 €)
- 2019 : taux fixe de 1,57 % sur 20 ans après du crédit mutuel (268 000 €)
- 2019 : taux fixe de 0,98 % sur 20 ans après de la banque postale (1 960 000 €)

b) L'encours de la dette

Un encours de dette maîtrisé :





En 2019, l'encours de la dette de la commune est de 685 € par habitant.
 En 2018, l'encours moyen des communes de même strate était de 864 € par habitant
 (sources comptes des communes)

c) Le ratio Klopfer : le ratio de capacité de désendettement

	2014	2015	2016	2017	2017 hors cessions*	2018	2018 hors cessions*	2019	2019 hors cessions*
1 Dépenses réelles de fonctionnement	17 768 011	18 463 456	18 298 887	18 732 934	18 732 935	18 684 081	18 684 081	18 408 902	18 408 902
2 recettes réelles de fonctionnement	20 530 992	21 198 235	20 518 450	22 408 964	22 408 965 1 613 722	22 008 214	22 008 214 -1 342 400	21 810 327	21 810 327 -496 070
3 Epargne brute (2-1)	2 762 981	2 734 779	2 219 563	3 676 030	2 062 308	3 324 133	1 981 733	3 401 424	2 905 354
4 Encours de la dette	8 976 903	8 411 714	7 966 265	7 441 570	7 441 570	7 860 633	7 860 633	8 686 000	8 686 000
5 Ratio de capacité de désendettement Ratios Klopfer	3,25	3,08	3,59	2,02	3,61	2,36	3,97	2,55	2,99

***2019 hors cessions et hors reversement excédent lotissement Bertin** : la dernière colonne du tableau ne prend pas en compte le reversement de l'excédent du lotissement Bertin (474 470 €) et la cession d'un tracteur (21 600 €) : prise en compte uniquement des recettes structurelles.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours en y affectant la totalité de son épargne brute.



II-LES ANNEXES

A – Les actions de formation des élus.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil.

Ce débat permet de fixer les éventuelles nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits consacrés à la formation.

En 2019, une enveloppe de 5 000 € a été inscrite au budget pour ces actions de formation, un montant 405 € a été réalisé, formation suivie par Monsieur Thierry Lecerf « fractures territoriales : que faire ? ».

B – Les informations financières essentielles à annexer au compte administratif selon les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe.

- 1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios
- 2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.
- 3) la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune.
- 4) la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 €.
- 5) le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune.
- 6) la liste des délégataires de service public.
- 7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières.
- 8) état des engagements financiers de la commune envers l'EPFL



1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios.

Evolution des ratios communaux de 2017 à 2019

RATIOS 2017-2019

Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2017	TARNOS CA 2018	TARNOS CA 2019
Ratios	POPULATION INSEE	12 692 hab	12 717 hab	12 673 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 476	1 469	1 453
2	Produit des impositions directes / population	629	632	661
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 766	1 731	1 721
4	Dépenses d'équipement brut / population	202	405	459
5	Encours de la dette / population	586	618	685
6	Dotation globale de fonctionnement / population	26	19	10
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonct	59,61%	60,52%	60,19%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89,51%	90,71%	89,61%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonct	11,46%	23,38%	26,66%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	33,21%	35,72%	39,83%

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

Ratio 2 : montants perçus aux comptes 73111 (rôles généraux) et 7328 (rôles complémentaires)

Ratio 7 : dépenses de personnel = dépenses du chapitre 012 **diminuées des recettes perçues au 6419.**

Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité.

Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



Comparaison entre les ratios de la commune et les ratios moyens des communes de même state :

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RATIOS

Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2019	MOYENNE DE LA STRATE 2018
Ratios	POPULATION INSEE	12 673 hab	10 000 à 20 000 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 453	1 200 (1)
2	Produit des impositions directes / population	661	554 (1)
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 721	1 336 (1)
4	Dépenses d'équipement brut / population	459	324 (1)
5	Encours de la dette / population	685	864 (1)
6	Dotations globales de fonctionnement / population	10	178 (1)
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,19%	59,30% (1)
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89,61%	91,60% (2)
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	26,66%	24,10% (2)
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	39,83%	67,10% (1)

(1) chiffres 2018 sources « les comptes des communes »

(2) chiffres 2018 sources DGCL rapport de l'observatoire des finances locales (comptes de gestion 2018)



2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.

SUBVENTIONS 2019

	ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2019	REALISE 2019
6574	520 INTERVENTIONS SOCIALES	133 473,00	133 303,00
1	C.O.S	10 000,00	10 000,00
2	Contrôle judiciaire du Pays Basque ACJPB	300,00	300,00
3	Habitat Jeunes Sud Aquitaine	106 888,00	106 888,00
4	Habitat Jeunes Sud Aquitaine-Prog local de l'habitat	12 024,00	12 024,00
5	PARALYSES DE France	100,00	100,00
6	SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00
7	SECOURS POPULAIRE CAPBRETON	150,00	150,00
8	SECOURS POPULAIRE COTE BASQUE	300,00	300,00
9	INDECOSA	170,00	
10	M.R.A.P	150,00	150,00
11	France CUBA	153,00	153,00
12	BANQUE ALIMENTAIRE	800,00	800,00
13	A.P.A.J.H.	150,00	150,00
14	AD PEP 40 Pupilles de l'enseignement	250,00	250,00
15	Enseignement des enfants malades	150,00	150,00
17	Alliance 64	100,00	100,00
18	SOS famille Emmaüs	120,00	120,00
19	Handiplage	300,00	300,00
20	HANDI LOISIRS 104	300,00	300,00
24	ALCOOL ASSISTANCE LANDES	150,00	150,00
23	LES BASCOS	150,00	150,00
22	LA CHAINE LANDAISE	150,00	150,00
	CCAS LIVRES + CD SOLIDARITE LOCALE	318,00	318,00
	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	1 550,00	1 550,00
40	ADFI (asso défense famille et individu)	150,00	150,00
41	VAL D'ADOUR MARITIME	100,00	100,00
42	PESCADOUS DES LACS	800,00	800,00
43	ASAL LA PLAINE	250,00	250,00
44	COQUELICOUTURE	150,00	150,00
51	PRISAC ADOUR	100,00	100,00
	60- FAMILLE	27 000,00	27 000,00
50	CAMINANTE ASSOCIATION (TRAIT D'UNI	27 000,00	27 000,00
	114 PROTECTION CIVILE	450,00	450,00
70	PREVENTION ROUTIERE	450,00	450,00
	20 ENSEIGNEMENT	30 288,00	26 832,00
	Subventions Voyages Scolaires	12 288,00	8 832,00
	Coopérative scolaire H. BARBUSSE	576,00	576,00
	Coopérative scolaire J. MOUCHET	2 448,00	
	Coopérative scolaire F. CONCARET	1 728,00	1 344,00
	Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	3 456,00	3 312,00
	Coopérative scolaire D POUYEMIDOU	1 488,00	1 296,00
	Coopérative scolaire C Durroty	2 592,00	2 304,00



ASSOCIATIONS		PROPOSITIONS 2019	REALISE 2019
	Subventions Classes	12 600,00	12 600,00
	Coopérative scolaire F. CONCARET	1 680,00	1 680,00
	Coopérative scolaire H. BARBUSSE	560,00	560,00
	Coopérative scolaire MATERNELLE J. JAURES	1 120,00	1 120,00
	Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	2 240,00	2 240,00
	Coopérative scolaire J. MOUCHET	1 960,00	1 960,00
	Coopérative scolaire O. DUBOY	840,00	840,00
	Coopérative scolaire CH. DURROTY	840,00	840,00
	Coopérative scolaire R LASPLACETTES	1 120,00	1 120,00
	Coopérative scolaire D POUYEMIDOU	2 240,00	2 240,00
	Autres	5 400,00	5 400,00
72	FOYER SOCIO EDUC LANGEVIN WALLON	5 000,00	5 000,00
72B	FOYER SOCIO EDUC LW-Web radio exceptionnelle	400,00	400,00
	833 PRESERVATION MILIEU NATUREL	700,00	700,00
80	HEGALALDIA	700,00	700,00
	90 INTERVENTION ECONOMIQUE	113 500,00	113 500,00
91	COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	105 000,00	105 000,00
92	INTERSTICE (aide à l'insertion)	7 500,00	7 500,00
120	Les éleveurs du Seignanx	1 000,00	1 000,00
	33 ACTION CULTURELLE	25 650,00	25 650,00
100	CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	8 700,00	8 700,00
101	ACI GASCONHA PRIX LITTERAIRE	500,00	500,00
102	CHŒUR E. BONNAL	800,00	800,00
	CHŒUR E. BONNAL EXCEPTIONNELLE	500,00	500,00
103	CERCLE DES AMIS DE L'ART	600,00	600,00
104	LA LOCOMOTIVE	13 000,00	13 000,00
105	AEOLIA Asso d'éducation populaire	150,00	150,00
32	CLUB DES AINES BARTHES	500,00	500,00
34	RENCONTRE ET AMITIE + PYRAMIDE	600,00	600,00
35	AMIS DE LA RESISTANCE - ANACR	300,00	300,00
30	COMITE DES FETES	0,00	
	40 ASSOCIATIONS SPORTIVES	110 723,00	110 723,00
	A.S.T	38 750,00	38 750,00
	B.T.S	27 000,00	27 000,00
	ECOLE DE RUGBY	2 000,00	2 000,00
	Ecole de rugby exceptionnelle 50 ans	500,00	500,00
	SICSBT	24 573,00	24 573,00
	TENNIS CLUB LA PALIBE	1 200,00	1 200,00
	V.C.T.	6 000,00	6 000,00
	V.C.T. Exceptionnelle essor basque	1 500,00	1 500,00
	RANDO ET TOURISME	200,00	200,00
	ASCT Tennis	700,00	700,00
	ASCT Tennis Loyer court (Turboméca)	1 800,00	1 800,00
	AMICALE DES BARTHES (ALTB)	1 500,00	1 500,00
	AEROFITS	250,00	250,00
	TREC	250,00	250,00
	TREC Exceptionnelle achat matériel	250,00	250,00
	DISC GOLF	250,00	250,00
	Squash de l'Adour exceptionnelle	500,00	500,00
	Cyclo Club Tarnosien exceptionnelle	3 500,00	3 500,00



ASSOCIATIONS		PROPOSITIONS 2019	REALISE 2019
	Nouvelles demandes 2019	500,00	500,00
136	Les amis EHPAD Léon Lafourcade	150,00	150,00
137	AJAHM	150,00	150,00
138	AGIR Aquitaine Sud	200,00	200,00
	RESERVE ▶	6 166,00	1 150,00
	Cyclo Club Tarnosien exceptionnelle		0,00
	Concours travail de mémoire 2018 Ecole des forges		150,00
	Concours travail de mémoire 2018 Ecole Concaret		150,00
	Concours travail de mémoire 2018 Primaire J Jaurès		150,00
	LIVRE MME PIOT		500,00
	MYOPATHIES TELETHON		200,00
	TOTAL	450 000,00	441 358,00



3) Présentation agrégée des résultats

1- BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	11 700 000,00	8 071 857,13	1 787 654,98	1 840 487,89
RECETTES	11 700 000,00	6 556 559,80	64 800,00	5 078 640,20
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 789 000,00	19 043 082,57		2 745 917,43
RECETTES	21 789 000,00	21 948 054,47		-159 054,47

2- BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET : MISSION D'ACTION CULTURELLE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	126 150,00	113 110,34		13 039,66
RECETTES	126 150,00	113 547,00		12 603,00

BUDGET : LOTISSEMENT BERTIN

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	474 470,00	474 470,00		0,00
RECETTES	474 470,00	474 470,00		0,00

BUDGET : POLE DES SERVICES BERTIN

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	445 000,00	275 243,14	8 659,13	161 097,73
RECETTES	445 000,00	339 467,98		105 532,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	443 000,00	330 127,49		112 872,51
RECETTES	443 000,00	350 950,31		92 049,69

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	12 145 000,00	8 347 100,27	1 796 314,11	2 001 585,62
RECETTES	12 145 000,00	6 896 027,78	64 800,00	5 184 172,22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 832 620,00	19 960 790,40		2 871 829,60
RECETTES	22 832 620,00	22 887 021,78		-54 401,78
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	34 977 620,00	28 307 890,67	1 796 314,11	4 873 415,22
TOTAL GENERAL DES RECETTES	34 977 620,00	29 783 049,56	64 800,00	5 129 770,44



4) liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00

b) a une garantie d'emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
XL HABITAT	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 €

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	118 912
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	105 000

5) Tableau de l'encours des emprunts garantis

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT	133 316,66	6 314,51	non communiqué	non communiqué	non communiqué
COLIGNY	1 310 741,00	722 967,38	89 165,82	14 968,94	74 196,88
COL	6 021 416,70	5 297 402,68	166 020,31	51 153,93	114 866,41
CBE (pôle coopération)	537 500,00	432 547,56	36 095,28	13 785,37	22 309,91
TOTAL	8 002 974,36	6 459 232,13	291 281,41	79 908,24	211 373,20



6) Liste des délégataires de service public

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

7) Tableau des acquisitions et cessions immobilières

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte /publication au service de le publicité foncière	Portage EPFL	prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
Comité Ouvrier du Logement (COL)	Acte du 4 avril 2019 Publication le 25 mai 2019	non	1 €	AI n°1703 (81m ²)	Voirie Uhp1	Régularisation emprise containers poubelles programme « l'orée des landes »
M. RUBY	Acte du 16 avril 2019 Publication le 24 avril 2019	non	gratuit	AC n°441,627 , 630,659,661 (superficie totale 1560 m ²)	Voirie Uhp2	Intégration voirie « hameau de l'avenir »
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	Acte du 5 mai 2019 Publication le 15 mai 2019	non	216 000€	AL n° 372, 502, 505 et 506 (superficie totale 909 m ²)	Locaux Uhp1	Maîtrise foncière à la Baye
SCI Femmes d'un siècle	Acte du 28 juin 2019 Publication le 22 juillet 2019	non	500€	AI n°459 (450m ²)	Terrain nu Uhc2	Acquisition foncière dans le cadre du trambus
Mme BARRERE	Acte du 28 juin 2019 En cours de publication	non	19 860€	AK n°108 (6 620m ²)	Terrain nu Npi	Emplacement dans le secteur Aygas destiné à accueillir des aménagements cyclables
M. SAINT MARTIN	Acte du 31 octobre 2019 Publié le 20 novembre 2019	non	276 000€	AD n°1914 (132m ²) AD n°1916 (11m ²)	Bâti Uhc2	Réalisation des équipements liés à l'arrivée du Tram'bus
BLANC Jean-Francois BLANC André et Pierrette	Acte du 29 novembre 2019 En cours de publication	non	42 000€	AD n°16721670 (93m ²) AD n°1904 ,1903 (31m ²)	Garage + terrain nu Uhc2	Accès ruisseau
Société KIMHAN (Abiatrans)	Acte du 02 décembre 2019 En cours de publication	non	CESSION au prix de 229 000 €	AM n°850 (3 537m ²)	terrain+bâtiment commercial Uéi	Cession lotissement Pierre Sémard
Consorts EYMONNET/ BOULE/ MOREL	Acte du 4 décembre 2019 En cours de publication	non	1 €	AT n°477 (1 029m ²) AT n° 252 (128m ²)	Terrain nu	Emprise rue matisse et délaissé de voirie avenue du 1 ^{er} mai
HOUSSET METAL	Acte du 11 décembre 2019 En cours de publication	non	CESSION au prix de 563201,47€	AL n°589 (5 582m ²)	Terrain nu Ué	Cession lotissement BERTIN



8) Etat des engagements financiers de la commune

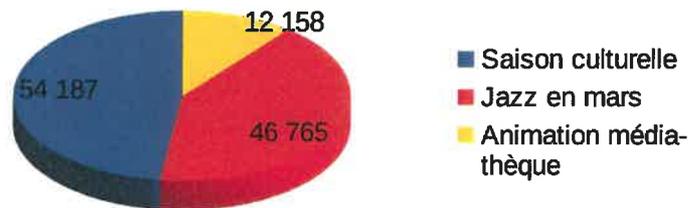
► envers l'établissement public foncier Landais (EPFL)

ACQUISITIONS RÉALISÉES		ECHEANCES DES PORTAGES FINANCIERS						
VENDEURS	PRIX	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
LAGARDE	450 000 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	180 000 €		
SOLANA	142 000 €		21 300 €	21 300 €	21 300 €	21 300 €	56 800 €	
CARRERE	330 000 €			49 500 €	49 500 €	49 500 €	49 500 €	132 000 €
ARNAÏZ	250 000 €			37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	100 000 €
	1 172 000 €	67 500 €	88 800 €	175 800 €	175 800 €	288 300 €	143 800 €	232 000 €

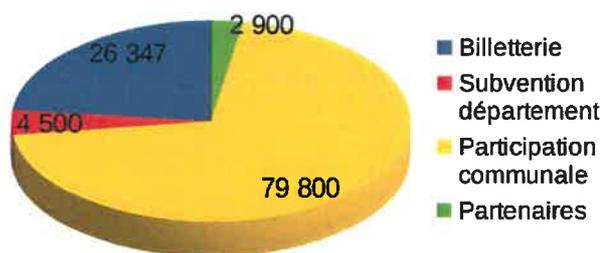
► acquisition de la propriété Labat :

225 000 € en 2018 et 225 000 € en 2019.

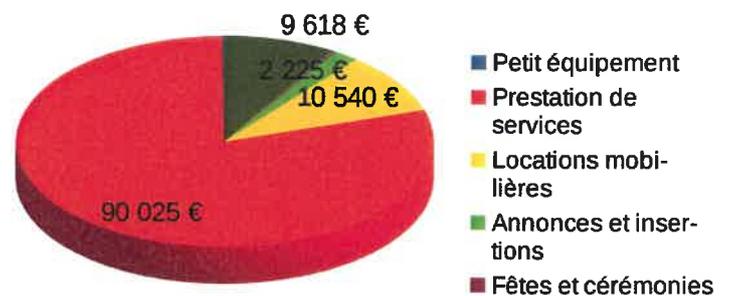
III – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA MISSION D'ACTION CULTURELLE



RECETTES



DEPENSES



Les recettes 2019 de la Mission d'Action culturelle se sont élevées à : 113 634,79 €
 Les dépenses 2019 de la Mission d'Action culturelle se sont élevées à : 113 110,34 €
 soit un excédent de 524,45 € qui a été reporté sur l'exercice 2020 lors du vote du budget (reprise anticipée du résultat).



IV – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT BERTIN

Depuis 2017, le budget annexe du lotissement Bertin n'a plus d'emprunt en cours et ce budget est excédentaire.

Depuis 2018 les ventes de lots qui se réalisent, se traduisent par un excédent, et cet excédent fait l'objet d'un reversement au profit du budget principal de la commune.

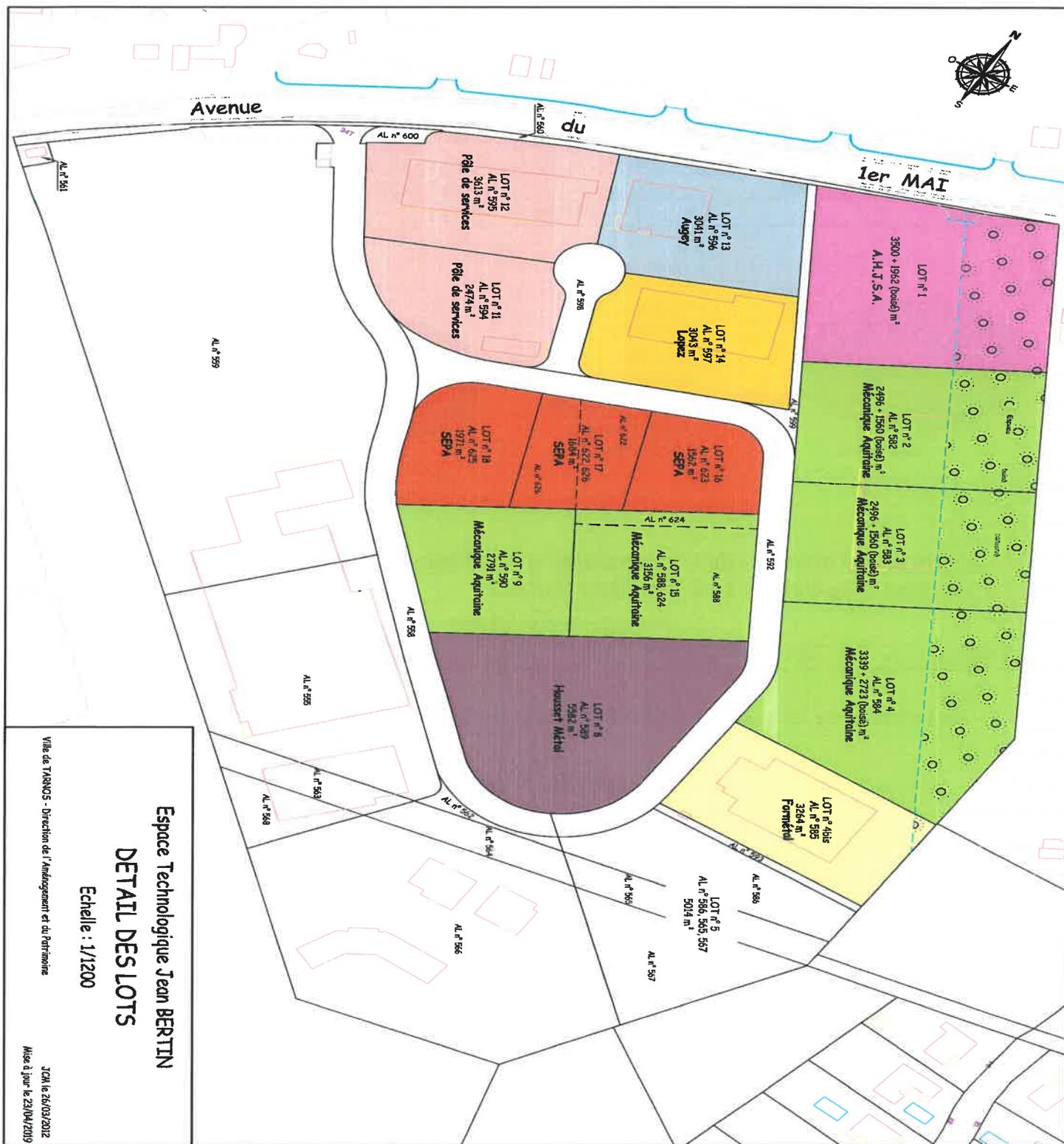
En 2018, le lot N° 4 a été vendu à la Société MAQ pour un montant de 305 599 € HT.

En 2019, le lot N° 8 a été vendu à la Société Housset Métal pour un montant de 474 470 € HT.

Désormais il ne restera que le lot N° 5 de disponible d'une valeur de 426 190 € HT.



ESPACE TECHNOLOGIQUE JEAN BERTIN



V – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU PÔLE BERTIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Participation communale	108 000 €
Revenus des loyers	128 844 €
Charges locatives	22 433 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	350 950 €

DÉPENSES

Charges à caractère général	81 428 €
Charges financières	47 445 €
Charges exceptionnelles	41 €
Amortissements	201 214 €
TOTAL	330 127 €



Zoom sur le montant de la subvention d'équilibre du budget principal vers le pôle annexes du pôle des services Jean Bertin :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Participation communale pôle des services	105 000 €	105 000 €	121 000 €	268 000 €	227 000 €	108 000 €

L'excédent de la section de fonctionnement 2019 est de : + 20 822,82 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent de fonctionnement 2018	137 486 €
Cautions	768 €
Amortissements	201 214 €
TOTAL	338 700 €

DÉPENSES

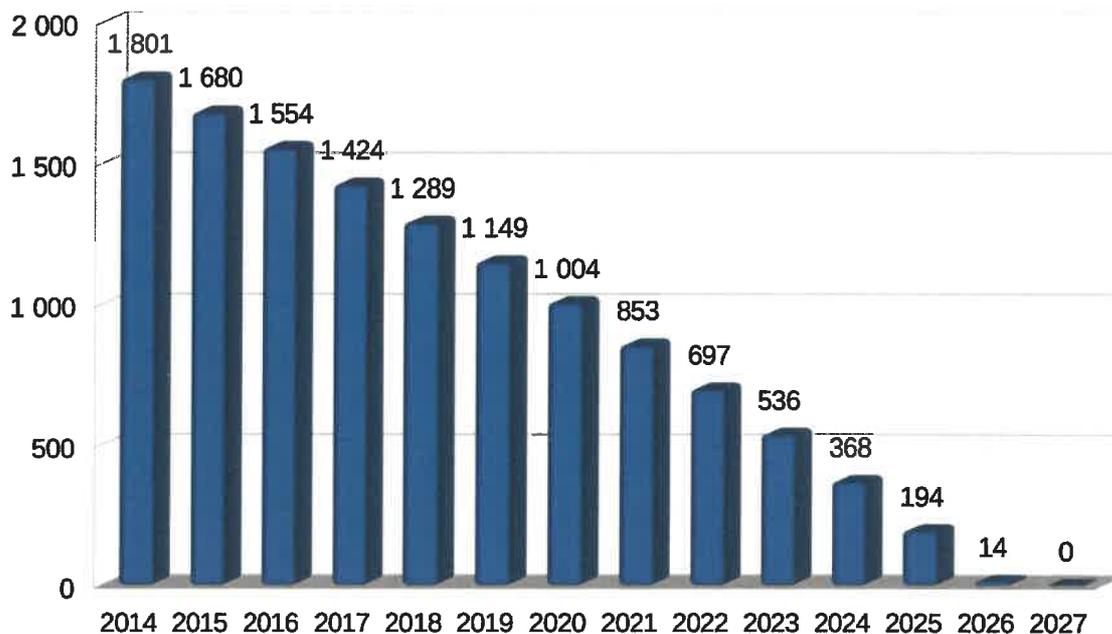
Travaux 2019 (1)	43 289 €
Remboursement du capital dette + caution	140 281 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	275 243 €

(1) Travaux 2019 : travaux de mise aux normes électrique, chaufferie, déploiement de la couverture WIFI.

Le déficit de la section d'investissement 2019 est de : - 9 222,95 €.

Soit un résultat global de l'exercice de : + 11 599,87 €

ENCOURS DETTE BUDGET DU POLE DES SERVICES BERTIN AU 31/12 DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)



3 emprunts ont été contractés pour la construction du pôle de services, il s'agit d'emprunts d'une durée de 20 ans, les 2 plus importants arrivent à terme en 2026 et le dernier se termine en 2027.

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020



ID : 040-214003121-20200710-2020_07_081-DE